

Reprise du golf le 11 mai : les modalités validées

Les Pouvoirs publics ont validé cette après-midi les modalités de reprise du golf dès le 11 mai. Tous les détails maintenant.



Par La rédaction - 7 mai 2020 20:00

Depuis le 28 avril dernier, date de la présentation par le Premier Ministre, Edouard Philippe, du plan de déconfinement, et après les différentes communications de Roxana Maracineanu, Ministre des sports, il est apparu que le golf pourrait compter parmi les premières disciplines dont la pratique serait de nouveau autorisée dès le 11 mai prochain.

Il restait alors, avec l'ensemble de nos interlocuteurs au sein des Ministères des Sports, de l'Economie, du Travail, de la Santé et du Tourisme, ainsi qu'avec l'Elysée et Matignon, à préciser les modalités qui devaient encadrer le retour et la pratique de tous les golfeurs (partie sur le parcours, entraînement libre au practice ou sur les aires de petit jeu ou enseignement encadré par un pro), et la reprise des différents services opérés par les clubs de golf en général.

Cette après-midi, ces modalités ont été validées officiellement pour l'ensemble du territoire, récompensant l'action conjuguée de la ffgolf, de ses Ligues, Comités départementaux et de tous les acteurs de la filière.

Nous détaillons ces modalités ci-dessous. Elles viennent compléter les consignes gouvernementales largement diffusées, seront en vigueur du 11 mai au 1er juin prochains, et seront éventuellement prolongées. Elles pourront être revues au gré de l'évolution de la situation sanitaire et réglementaire.

Les clubs conserveront une souplesse d'organisation selon trois principes à garder à l'esprit : garantir le respect des gestes barrières, respecter la distanciation physique en toutes circonstances et interdire tout rassemblement de plus de 10 personnes.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Distanciation physique** : en toutes circonstances, une distance minimale de 2 mètres entre 2 individus doit être respectée au sein des structures golfiques.
- **Interactions** : au sein des structures golfiques, elles doivent être limitées au maximum. En tout état de cause, tout regroupement de plus de dix personnes est interdit.
- **Port du masque** : il pourra être exigé dans les espaces « clos et couverts », comprendre à « l'intérieur ». Exemple : un golfeur passant par l'accueil pour payer son green-fee ou pour acheter des balles.
- **Gel hydroalcoolique** : il est demandé aux golfeurs de se munir d'un flacon de gel hydroalcoolique.

Les clubs prendront des mesures pour veiller à ce que ces principes soient respectés en toute occasion.

CLUB HOUSE ET INSTALLATIONS

- **Accueil et Proshop** : ils seront généralement ouverts.
- **Vestiaires** : ils seront fermés.
- **Salons - Restaurants - Bars** : ils seront fermés. Dans certains clubs, un service de restauration à emporter pourra être mis en place.

AVANT DE SE RENDRE AU GOLF

- **Réservation obligatoire - partie** : quel que soit le statut des golfeurs (abonné, membre, ou joueur au green-fee), et pour ne pas encombrer les accueils, il leur est demandé impérativement de réserver au préalable leur départ par téléphone ou en ligne.
- **Réservation obligatoire - leçon** : de la même manière, tous les golfeurs souhaitant prendre une leçon, devront réserver au préalable.
- **Information préalable obligatoire - entraînement libre** : il est demandé à tous les joueurs, à minima, de s'annoncer avant de se rendre au club.

Grâce à votre aide, les golfs pourront ainsi contrôler le flux de joueurs dans l'enceinte du club.

- **Respect des consignes générales de sécurité sanitaire** : il conviendra aux golfeurs de ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...

- **Équipements** :

- **Sacs de golf** : les clubs pourraient cesser d'assurer la fonction de « caddy master ». Dans ce cas, les joueurs devront donc arriver avec leur sac et repartir avec.
- **Chaussures** : les vestiaires du club devant rester fermés, il sera demandé aux golfeurs de changer de chaussures à l'extérieur.

LES PARTIES DE GOLF

- **Arrivée sur site - horaire** : les golfeurs devront rejoindre le club, pas plus de 30 minutes avant l'heure de leur départ.

- **Arrivée sur site - parking** : dès l'arrivée sur le parking du golf, les golfeurs devront respecter les règles de distanciation physique et tout regroupement de plus de 10 personnes est strictement interdit, même sur le parking.

- **Arrivée sur site - accueil** : après avoir préalablement réservé leur partie avant d'arriver sur site, les golfeurs se présenteront à l'accueil pour les formalités habituelles.

- **Équipements** :

- Consommables : les golfeurs pourront passer au Proshop avant leur partie en suivant les consignes qui leur seront données par le personnel.
- Matériel personnel : les joueurs ne devront utiliser que leur propre matériel (sac, clubs, balles, chariot) et il ne devra pas y avoir d'échanges de matériel entre joueurs pendant la partie.
- Location de chariot : elle sera possible si le club peut en assurer la désinfection.
- Location de voitures : elles seront utilisées de manière individuelle si les golfs peuvent en assurer la désinfection. Une utilisation collective ne sera possible que pour les personnes d'un même foyer.

- **Restauration** : les golfeurs pourront, dans les clubs qui sont en capacité de le proposer, commander de quoi boire et manger, grâce à un dispositif de vente à emporter.

- **Practice – zones d'entraînement au petit jeu** : les golfeurs pourront s'échauffer avant de se rendre au départ pour leur partie. Ils pourront accéder à ces zones dans les 30 minutes autorisées avant leur heure de départ.

- **Nombre de joueurs par partie** : il y aura jusqu'à quatre joueurs autorisés par partie. Les clubs en fonction de leurs contraintes pourront limiter le nombre de joueurs par partie, ou privilégier des parties sur 9 trous, ou avoir recours à des départs au 1 et au 10. Les clubs conservent cette souplesse d'organisation selon trois principes à garder à l'esprit : garantir le respect des gestes barrières, respecter la distanciation physique en toutes circonstances, interdire tout rassemblement de joueurs.

- **Déroulement de la partie** :

- Cartes de score : il n'y aura pas d'échange de cartes de scores.
- Distanciation : dès le départ et jusqu'au green les joueurs devront veiller à bien respecter les deux mètres de distanciation sociale.
- Affichage : les gestes barrières ainsi que le règlement exceptionnel seront affichés sur différents lieux de passage des joueurs.
- Bunkers : il n'y aura plus de râtaux dans les bunkers, mais les joueurs devront effacer leurs traces avec leurs pieds ou un club.
- Greens : nous demandons aux joueurs de conserver le drapeau dans le trou afin qu'ils évitent de le manipuler et de s'exposer ainsi à un risque de contamination. Dès le 11 mai la plupart des clubs se seront dotés d'un dispositif permettant de récupérer la balle dans le trou sans avoir à toucher le drapeau ou le bogey (une coupelle, un bogey en mousse, une ventouse à fixer sur l'extrémité du putter...). En l'absence de dispositif mis en place, deux options :
- Quand la balle s'immobilisera à moins de 60 centimètres du trou, le joueur devra « donner » le putt suivant, permettant au joueur concerné de ramasser sa balle sans risque de contact.
- Si la balle est entrée dans le trou, le joueur devra la relever à deux doigts afin d'éviter de toucher le drapeau ou le bogey. Et il utilisera du gel hydroalcoolique pour nettoyer les zones potentiellement touchées, et ses mains, avant de se diriger vers le départ du trou suivant.

- **Mobilier de parcours** : les mobiliers tels que bancs ou lave-balles seront neutralisés.

- **Dispositifs à air comprimé** : les dispositifs à air comprimé permettant de nettoyer les chaussures seront neutralisés. Les pistolets et la pulvérisation d'air sont autant de vecteurs pouvant occasionner une transmission du virus entre joueurs.

- **Fin de partie** : les golfeurs devront quitter le club sans plus attendre, toujours dans le but d'éviter les regroupements autour du green du 18. Le mobilier des terrasses des clubs sera neutralisé.

ENTRAÎNEMENT LIBRE

- **Information préalable** : les golfeurs pourront venir taper des balles et s'entraîner sur l'ensemble des aires prévues à cet effet. Dans ce cas, ils devront avant de venir interroger le club sur les créneaux horaires disponibles, et se présenter à l'accueil en arrivant même s'ils disposent déjà de cartes prépayées ou jetons de practice. Le club doit savoir que vous êtes présent sur site pour mieux gérer les flux.

- **Temps de pratique** : le temps des sessions d'entraînement individuel pourra être limité pour que davantage de golfeurs en profitent. Les clubs pourront affecter aux joueurs un numéro de tapis, ou une zone de petit-jeu, pendant une durée donnée, 1 heure ou 1 heure et demie, à la discrétion des clubs en fonction des places disponibles, de l'affluence.

Dans tous les cas :

- **Distanciation** : les joueurs respecteront une distanciation de 2 m et les tapis pourront être espacés ou neutralisés, en gardant 1 poste sur 2 « actif ».

- **Cartes prépayées ou jetons de practice désinfectés** : les seaux de balles seront obtenus avec une carte individuelle prépayée ou des jetons désinfectés achetés à l'accueil.

- **Seaux de balles désinfectés** : les seaux vides devront être rapportés par les joueurs pour être désinfectés comme les balles.

- **Départ du site** : les golfeurs devront signaler leur départ quand ils quittent les lieux. Toujours dans le même objectif, la gestion des flux par le golf.

ENSEIGNEMENT ENCADRÉ

- **Réservation** : les cours de golf, individuels ou collectifs devront être réservés à l'avance et ne devront donner lieu à aucun moment à un « regroupement » supérieur à 10 personnes.

- **Distanciation** : les golfeurs et les enseignants devront respecter la distanciation de 2 m. Il ne devra y avoir aucun contact physique. Dans le cas d'un cours collectif l'enseignant et les élèves devront se montrer particulièrement vigilants afin d'éviter tout contact entre les élèves ou entre l'enseignant et chaque élève.

- **Marquage au sol** : un marquage au sol pourra permettre de matérialiser la zone servant de limite aux interactions entre l'enseignant et l'élève. De même, les enseignants pourront se doter de matériel de protection complémentaire, notamment des visières.

- **Écoles de golf** : s'agissant plus particulièrement de l'école de golf, nous invitons les clubs à se rapprocher des autorités locales, mairies ou préfectures, afin d'obtenir une autorisation spécifique, reposant sur un aménagement des plannings, prenant en compte le contexte sanitaire. L'enseignement à un public jeune, reste possible, à fortiori à destination de jeunes joueurs expérimentés, mais devra être encadré avec précaution, au même titre que les adultes.

- **Sessions de découverte du golf sur le temps scolaire** : la ffgolf reste en attente d'informations des Ministères des Sports et de l'Éducation Nationale, quant aux modalités pratiques qui permettraient leur mise en œuvre.